Paysage

BTS
Brevet de Technicien Supérieur

AP
Aménagements Paysagers

LYCEE
CAMPUS METIERS NATURE
COUTANCES

Tél. : 02 33 19 41 10
Fax : 02 33 19 41 19
legta.coutances@educagri.fr

www.campusagri.fr

CAMPUS METIERS NATURE

BTS AP
Aménagements Paysagers

ORGANISATION DE LA FORMATION

Enseignements communs à tous les BTS
- Informatique.
- Mathématiques appliquées.
- Anglais.
- Techniques d'expression et de communication.
- Économie générale.
- Activités sportives.

Enseignements professionnels
- Économique : politiques et gestion des aménagements paysagers.
- Techniques : le végétal dans son environnement ; l'étude paysagère ; le projet d'aménagement ; création et entretien ; planification, gestion et maîtrise d'œuvre ; approches historique et culturelle du paysage.

Activités de découverte sur le terrain
- Travaux pratiques et d'observation, notamment sur l'espace du Campus et de l'exploitation (patios et jardins).
- Élaboration de projets avec des partenaires extérieurs (du secteur professionnel).
- Visites techniques.
- Voyage d'études.

Stages obligatoires
14 à 16 semaines (dont 10 sur la période scolaire) :
- 12 semaines en entreprise en France.
- 4 à 6 semaines dans un pays étranger (avec un dispositif d'aides financières).

LES SPÉCIFICITÉS

- Stage à l'étranger obligatoire (4 semaines minimum) en fin de première année. Cette expérience est un atout fort pour l'emploi.
- Module d'enseignement d'initiative locale :
  - Actuel : « Littoraux et projets de paysage ».
  - En construction : « Éco-conception ».

LYCEE
CAMPUS METIERS NATURE
COUTANCES

L'amélioration paysagère du cadre de vie urbain, l'intégration paysagère des nouvelles infrastructures, le développement des espaces verts de loisirs, la gestion et le maintien de la qualité paysagère de l'espace rural et du littoral sont autant de sources d'activité pour des professionnels compétents.

CONDITIONS D'ADMISSION

Formation ouverte sur dossier (Parcoursup) aux titulaires d'un Bac Technologique, Général ou Professionnel ou d'un Brevet de Technicien Agricole.

DIPLÔMES & MODALITÉS D'EXAMEN

Obtention avec 50% de Contrôles en Cours de Formation (CCF) organisés dans l'établissement et 2 épreuves nationales en fin de deuxième année : un écrit de français et culture socio-économique et un examen pratique (oral) d'analyse de situations professionnelles et d'analyse d'exploitation ayant pour support le dossier de stage.

DÉBOUCHÉS POURSUITES D'ÉTUDES

Insertion directe dans la vie professionnelle
Responsable de chantier, Responsable des aménagements paysagers (secteur privé ou public), Technicien de bureau d'études, Assistant ingénieur, Technico-commercial, Chef d'Agence, Responsable d'entreprise paysagère...

Poursuites d'études
- Licence professionnelle (Bac +3).
- École d'ingénieur ou école du paysage (Bac +5) ou classe préparatoire à ces écoles (Bac +3).
- Métiers de l'enseignement (Master 2).

LES PLUS DU CAMPUS

- Un atelier de pratique des aménagements paysagers (SITRAP).
- Un atelier agroéquipements.
- Une exploitation horticole avec parc paysager.
- Un partenariat riche et varié.

Tél. : 02 33 19 41 10
Fax : 02 33 19 41 19
legta.coutances@educagri.fr

www.campusagri.fr

CAMPUS METIERS NATURE